

# CENTRE AYURVEDA D'AQUITAINE

Siège social et adresse lieu de formation : 3 rue Gabriel Moussa – 33320 EYSINES

Centre de gestion : AssPPA . 18 Chemin de Marceron – 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC

Association pour la Promotion & la Pratique de l'Ayurveda, depuis 1995 (Association régie par la loi de 1901)

En partenariat avec Vaidyagrama Ayurveda Healing Village / Coimbatore - Inde du Sud

## Formations aux massages et bases théoriques de l'Ayurveda

Tel : 0663 645 619

e-mail: [assmassayurvedic@gmail.com](mailto:assmassayurvedic@gmail.com)

web: [massages-ayurvedique.com](http://massages-ayurvedique.com)

Siret : 399 644 681 00021

RNA : W332012555 - Code APE : 9609Z

NDA : 72330549633

Certification ICPF / CNEFOP : A101126

Référencé DATADOCK

Certification ICPF/QUALIOPI : B01948



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'Ass.P.P.A ( Centre Ayurveda d'Aquitaine) se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente à tout moment. Les conditions générales de vente applicables sont celles disponibles et consultables sur le site au jour de la commande.

### Article 1. OBJET

1.1 Les présentes Conditions Générales de Ventes (« CGV »), constituent, conformément à l'article L.441-1 du Code du Commerce, le socle unique de la relation entre les parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Ass. P.P.A (Centre Ayurveda d'Aquitaine) fournit aux personnes qui lui en font la demande, via son site internet par contact direct, les formations proposées.

1.2 Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les formations proposées à tout public, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents de l'entreprise envoyant ses salariés en formation, et notamment ses conditions générales d'achat.

1.3 Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont à la disposition de toute personne, sur le site du prestataire, pour lui permettre de s'inscrire. Toute inscription à une formation implique, de la part du futur stagiaire ou de son entreprise, l'acceptation des présentes CGV.

### Article 2. DISPONIBILITÉ ET OPPOSABILITÉ DES CGV

2.1 Les CGV sont mises à la disposition du stagiaire ou de son entreprise ou de son financeur, sur le site internet du Prestataire : <https://>

2.2 Les CGV sont opposables au stagiaire, ou son entreprise, ou son financeur, qui reconnaît, en cochant la case prévue à cet effet, en avoir eu connaissance et les accepter avant inscription.

2.3 La validation de la commande par sa confirmation vaut adhésion par le stagiaire, ou son entreprise, ou son financeur aux CGV en vigueur au jour de l'inscription, dont la conservation et la reproduction sont assurées par le prestataire conformément à l'article 1127-2 du Code de commerce.

2.4 Le stagiaire, ou son entreprise ou son financeur, reconnaît à cet effet que, préalablement, il a bénéficié de la part du prestataire des informations et conseils suffisants, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins.

### Article 3. VALIDATION DE LA COMMANDE

3.1 L'inscription n'est acceptée, qu'après que le stagiaire ou son entreprise ou son financeur, ait signé le formulaire d'inscription, ainsi que la convention de formation professionnelle, ou le contrat individuel de formation, et ait envoyé corrélativement le chèque de réservation de sa place.

3.2 Le stagiaire a la possibilité de vérifier la convention ou le contrat individuel. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes CGV et constituent une preuve du contrat de formation.

3.3 Le prestataire se réserve toutefois le droit de refuser toute inscription pour des motifs légitimes et non discriminatoires.

3.4 En cas d'annulation de la commande par le stagiaire ou son entreprise ou son financeur, moins de quinze jours avant la date prévue du 1<sup>er</sup> jour de formation, pour quelque raison que ce soit à l'exception de la force majeure, une somme correspondant à 50 % du prix total de la formation, sera acquise au prestataire et facturée, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

#### Article 4. MODIFICATION DES CGV

Le prestataire se réserve le droit de réviser les présentes CGV à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle inscription quelle que soit l'antériorité des relations entre le prestataire et le stagiaire ou son entreprise ou son financeur. Une copie des nouvelles CGV est disponible sur le site internet [https :](https://)

#### Article 5. CLAUSES DES CGV

5.1 La nullité d'une clause des CGV n'entraîne pas la nullité des CGV.

5.2 L'inapplication temporaire d'une ou plusieurs clauses des CGV par le prestataire ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

5.3 De même, le fait que le prestataire ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes clauses des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

#### Article 6. TARIFS

##### 6.1 Formations internes

6.1a Les prestations de formations, sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de l'inscription et de la signature de la convention de formation ou du contrat individuel de formation, selon la plaquette des formations de l'année en cours et le site internet du prestataire, comme indiqué à l'article " Validation de la commande " ci-dessus.

6.1b Les tarifs s'entendent en euros TTC, TVA non applicable, selon les dispositions de l'article 261-4-4 du Code général des impôts.

6.1c Une facture est établie par le prestataire et remise au stagiaire, à la fin de la formation.

6.1d Le montant total dû par le stagiaire, ou son entreprise, ou son financeur, est indiqué sur la facture ou sur la convention.

6.1e L'inscription est effectuée au nom de la personne physique participante.

6.1f Les tarifs du prestataire sont forfaitaires. Toute formation est due en totalité

##### 6.2 Annulations / Remplacements / Reports

Formulées par écrit, les conditions d'annulation sont les suivantes :

L'annulation de formation interne donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation.

Toute annulation reçue dans un délai inférieur à quinze jours avant le début de la formation emporte facturation d'un montant de 50 % du montant de la formation.

#### 6.2 a Abandon en cours de formation

Tout stage commencé doit arriver à son terme. Si le stagiaire abandonne en cours de formation, il reste acquis à l'OPCO, la partie financière déjà de la formation déjà dispensée. Des frais de dédommagements peuvent être facturés, à raison de 30 %, du montant total de la formation

#### 6.3 Formations sur site entreprise (stagiaire)

6.3a Toute formation sur site fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière (devis) par le prestataire. Sauf disposition contraire dans la proposition, un acompte minimum de 50 % du coût total de la formation sera versé par le stagiaire, ou son entreprise ou son financeur, à la commande.

### Article 7. RÈGLEMENT

7.1 Le prix est payable en totalité le 1<sup>er</sup> jour de la formation, déduction faite du chèque adressé pour la réservation, pour les inscriptions à titre individuel, et payable au plus tard à la fin de la formation, par l'entreprise ou son financeur. Le délai de paiement ne peut dépasser 30 jours pour les inscriptions dans le cadre de la formation professionnelle financée, à compter de la date d'émission de la facture.

7.2 Les modes de paiement sécurisés suivants sont utilisés :

– par virement bancaire suivant le RIB du prestataire

– ou par chèque bancaire à l'ordre du prestataire.

7.3 En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le stagiaire ou son entreprise ou son financeur, au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard s'élevant à trois fois le taux d'intérêt légal du prix de la formation figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 € (Art. 441-6, I al. 12 et D. 441-5 du Code de commerce).

7.4 En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée au stagiaire. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au prestataire au premier jour de la formation, l'OPCO ( Centre Ayurveda d'Aquitaine), se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au stagiaire.

7.5 Le Prestataire se réserve le droit :

- d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes des CGV ;

- de refuser toute inscription de la part d'un stagiaire pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute inscription d'un stagiaire, avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une formation antérieure.

7.6 Toute annulation de formation sur site au plus tard 15 jours avant le début de la formation émanant du stagiaire donne lieu au remboursement des frais engagés par le formateur et à une facturation de 50% du montant de la formation.

Si le participant ne se présente pas à la formation, sans prévenir et/ou apporter de justificatif, la formation est facturée dans son intégralité au stagiaire, ou son entreprise, ou son financeur.

7.7 Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, sous réserve du respect des prérequis de la formation.

7.8 Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, le prestataire se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard quatorze jours avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à la convenance du stagiaire, ou son entreprise ou son financeur, un avoir sera émis.

7.9 Le Prestataire se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique de la formation initiale, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

7.10 Sauf accord exprès, préalable et écrit du prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le stagiaire ou son entreprise ou son financeur, entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des formations ou non-conformité de la formation, d'une part, et les sommes dues par le stagiaire au Prestataire au titre de l'achat desdites formations, d'autre part.

## Article 8. RESPONSABILITÉ – INDEMNITÉS

8.1 Le stagiaire ou son entreprise, ou son financeur, s'oblige à souscrire et maintenir, en prévision et pendant la durée de la formation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice du prestataire. Il s'oblige également à souscrire et à maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré le prestataire pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire, et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que le prestataire ne puisse être recherché ou inquiété.

8.2 En cas de responsabilité engagée du prestataire envers le stagiaire, le prestataire devra rembourser au stagiaire, le montant payé au titre de la prestation fournie, cette clause constituant le plafond de sa responsabilité.

8.3 Le Prestataire spécifie dans ses programmes le niveau initial (prérequis) pour suivre chacune de ses formations dans les meilleures conditions. Il appartient au stagiaire de s'assurer que tout participant inscrit à une formation interne du prestataire satisfait aux prérequis indiqués sur le programme de formation correspondant. Le prestataire ne peut en conséquence être tenu pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

8.4 En aucun cas, la responsabilité du prestataire ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que perte de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.

8.5 Dans tous les cas, la responsabilité de l'Ass.P.P.A est exclue en cas de force majeure.

8.6 Le prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le stagiaire, contre tout défaut de conformité des formations et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdites formations, à l'exclusion de toute négligence ou faute du stagiaire.

8.7 La responsabilité du prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

8.8 Afin de faire valoir ses droits, le stagiaire devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 1 mois à compter de leur découverte.

8.9 Le prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le stagiaire, les formations jugés non conformes ou inappropriées.

8.10 En tout état de cause, au cas où la responsabilité du prestataire serait retenue, la garantie du prestataire serait limitée au montant payé par le Client pour la fourniture des formations.

## Article 9. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les process, les textes d'enseignement remis au stagiaire en fin de formation. Le stagiaire s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, process et textes etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

## Article 10. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

10.1 Les données personnelles recueillies auprès des stagiaires, font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le prestataire. Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

10.2 Le responsable du traitement des données est le prestataire. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du stagiaire soit nécessaire.

10.3 Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du stagiaire à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime.

10.4 Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le stagiaire en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

10.5 Conformément à la réglementation applicable, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse suivante : [assmassayurvedic@gmail.com](mailto:assmassayurvedic@gmail.com)

## Article 11. LITIGES ET MÉDIATION

### 11.1 Réclamation préalable

En cas de différend relatif à une formation, le stagiaire s'engage à s'adresser en premier lieu au service concerné du prestataire, du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ou par courrier électronique ([assmassayurvedic@gmail.com](mailto:assmassayurvedic@gmail.com)) ou postal à Centre Ayurveda d'Aquitaine, 18 Chemin de Marceron, 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC, ou en téléchargeant le formulaire de réclamations dans la rubrique " nos conditions" de la page d'accueil du site de l'OPCO.

En cas de litige, les parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable.

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent contrat, les contractants conviennent de se réunir dans les trois jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des deux parties.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

Toutefois, si au terme d'un délai de trois jours », les parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis à la compétence juridictionnelle désignée ci-après.

Cette phase de tentative de résolution amiable constitue un préalable à toute action contentieuse.

#### 11.2 Tribunal compétent

À défaut d'accord amiable dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation, par tout moyen permettant d'en déterminer la date, la partie à l'initiative de la réclamation devra saisir :

Pour les Sociétés Commerciales, le Tribunal de commerce de Bordeaux, nonobstant une pluralité de défendeurs et un/des appel(s) en garantie, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent faire obstacle à l'application de la présente clause, pour tous les litiges auxquels le présent contrat et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites.

Pour les professions libérales, personnes publiques, collectivités territoriales, État, le Tribunal du domicile du défendeur (article 42 du Code de procédure civile) ou celui du lieu de la livraison effective de la chose ou de l'exécution de la prestation de service (article 46 du Code de procédure civile), pour les mêmes circonstances que précédemment.

### Article 12. DROIT APPLICABLE ET LANGUE DU CONTRAT

12.1 Les présentes Conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

12.2 Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### Article 13. ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le stagiaire, son entreprise ou son financeur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au prestataire, même s'il en a eu connaissance.